Corrigé du contrôle d’histoire seconde : L'affirmation de l'État dans le royaume de France à télécharger en PDF

Corrigé du contrôle – Seconde

Voici le corrigé du contrôle d’histoire de seconde sur « L'affirmation de l'État dans le royaume de France ». Il donne les réponses attendues, le barème et un exemple de rédaction, pour que tu saches où tu as gagné ou perdu des points. Fais d’abord le contrôle dans les conditions d’une évaluation, puis corrige-toi.

Questions

1. Partie 1 – Repères. Document 1 : nomme les lieux 2, 5, 6 et 7 et associe chacun à un roi ou à un événement. **(3 pts)**
2. Partie 1. Définis les expressions « monarchie absolue de droit divin » et « mercantilisme ». **(2 pts)**
3. Partie 2 – Documents. Document 2 : présente le texte, relève la liberté accordée aux protestants et deux limites de cette liberté (appuie-toi sur le texte et sur le cours). **(3 pts)**
4. Partie 2. Document 3 : décris le portrait et relève trois symboles du pouvoir royal. **(3 pts)**
5. Partie 2. Document 4 : présente le texte, relève ce que décide le roi et montre que sa décision s'oppose à celle d'Henri IV. **(3 pts)**
6. Partie 2. Document 5 : calcule la durée de chaque guerre, puis le total des années de guerre, et dis ce que cela implique pour les Français. **(2 pts)**
7. Partie 1. Donne deux mesures de Colbert pour développer l'économie du royaume. **(2 pts)**
8. Partie 3 – Réponse à une question problématisée. En vous appuyant sur les documents et sur vos connaissances, montrez comment le pouvoir du roi de France s'affirme de François Ier à Louis XIV, et quelles en sont les limites (dix à quinze lignes). **(2 pts)**

Corrigé détaillé

Question 1 (3 points)

Le lieu 2 est Versailles, château de Louis XIV, où la cour s'installe en 1682 (0,75 point). À Villers-Cotterêts (lieu 5), François Ier signe en 1539 l'ordonnance qui impose le français dans la justice (0,75 point). Nantes (lieu 6) est la ville où Henri IV signe l'édit de 1598 (0,75 point). Le lieu 7 est La Rochelle, dernière grande place de sûreté protestante, assiégée en 1627-1628 par Louis XIII et Richelieu (0,75 point).

Question 2 (2 points)

Monarchie absolue de droit divin : régime où le roi, qui tient son pouvoir de Dieu, détient seul la souveraineté (fait la loi, rend la justice, lève l'impôt, décide de la guerre) sans assemblée qui le limite (1 point). Mercantilisme : politique économique qui consiste à vendre plus qu'on n'achète pour attirer l'or et l'argent dans le royaume. Colbert l'applique (1 point).

Question 3 (3 points)

Le document est un extrait de l'édit de Nantes, loi signée par Henri IV en avril 1598 pour mettre fin aux guerres de religion (1 point). La liberté accordée est la liberté de conscience : les protestants ne peuvent être inquiétés ni forcés d'agir contre leur conscience (article 6), et ils peuvent exercer tous les offices (article 27) (1 point). Les limites : l'édit emploie l'expression « religion prétendue réformée », rétablit le catholicisme partout et limite le culte protestant à certains lieux. Le roi, qui reste catholique, surveille donc la liberté (1 point).

Question 4 (3 points)

Le tableau de Rigaud (1701) montre Louis XIV en pied, en manteau de sacre bleu semé de fleurs de lys et doublé d'hermine. Il se tient devant des colonnes et des draperies (1 point). Symboles du pouvoir : le sceptre, l'épée, la couronne posée près de lui, le manteau de sacre, les fleurs de lys (une seule de ces réponses compte 0,5 point, trois valent 2 points).

Question 5 (3 points)

Le texte est un extrait de l'édit de Fontainebleau, loi signée par Louis XIV en octobre 1685 (1 point). Le roi révoque l'édit de Nantes et ordonne la démolition des temples. Il demande aux pasteurs de se convertir ou de quitter le royaume sous peine des galères (1 point). Henri IV avait accordé aux protestants la liberté de conscience et un culte limité, par compromis. Louis XIV supprime cette tolérance au nom de l'unité religieuse (1 point).

Question 6 (2 points)

Durées : 1 an (1667-1668), 6 ans (1672-1678), 9 ans (1688-1697), 13 ans (1701-1714), soit 29 années de guerre en tout (1 point). Les guerres occupent plus de la moitié du règne personnel (54 ans). Elles obligent le roi à lever beaucoup d'impôts et d'hommes, et pèsent lourdement sur la population (1 point).

Question 7 (2 points)

Deux mesures parmi : création de manufactures royales (Gobelins, Saint-Gobain, Beauvais), taxes sur les produits étrangers, fondation de compagnies de commerce (Compagnie des Indes orientales, 1664), développement de la marine et des arsenaux (Rochefort, Brest), construction du canal du Midi (1 point par mesure).

Question 8 (2 points) – rédaction modèle

De François Ier à Louis XIV, le pouvoir du roi de France s'affirme progressivement. Dès 1539, François Ier impose le français dans la justice par l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Il contrôle l'Église avec le concordat de Bologne. Après les guerres de religion, Henri IV rétablit la paix en 1598 par l'édit de Nantes (document 2). Puis Richelieu soumet les protestants armés à La Rochelle en 1628. Louis XIV prend personnellement le pouvoir en 1661.

Il gouverne seul, s'appuie sur Colbert, installe la cour à Versailles en 1682 et se fait représenter en roi de droit divin (document 3). Mais ce pouvoir a des limites : en révoquant l'édit de Nantes en 1685 (document 4), Louis XIV provoque l'exil de nombreux protestants. Les guerres, qui occupent 29 années de son règne personnel (document 5), épuisent le royaume et dressent l'Europe contre lui. La monarchie absolue est donc à la fois puissante et fragile.

Barème de la question 8

Introduction qui reprend le sujet (0,25 point) ; deux arguments précis tirés des documents et du cours (1 point) ; au moins une limite du pouvoir (0,5 point) ; conclusion et qualité de la langue (0,25 point). Total de la copie : 20 points.